

pagne Dom Carlos qui s'est faite immédiatement après la mort du Duc de ce nom, arrivée le 20. de ce mois, & qui fut notifiée à S. S. le 24. par le Comte de Perlas, Agent de ce défunt Prince; le St. Pere prétendant que ces Duchés relevent immédiatement du St. Siege, & que par conséquent les Troupes Papales ont tout le droit d'y être maintenues; Clément XII. ayant même fait appeler quelques jours après le Cardinal Cinfuegos, lui déclara, qu'en qualité de Pere commun il avoit résolu de prendre provisionnellement le Régence & la Protection des Duchés dont nous venons de parler, jusqu'à ce que les différends entre l'Empereur & le Roi d'Espagne fussent ajustés à l'amiable, pour rendre ensuite ces Etats à qui ils appartiendroient, ajoutant qu'il lui déclaroit son intention là dessus, comme au Ministre de Sa Majesté Imperiale. S. Em. dépêcha là dessus un Expiés à la Cour de Vienne, pour l'informer de ce qui venoit de se passer & l'on ne croit pas que cette déclaration produise l'effet qu'en attend le St. Pere, ni même, que l'on y fasse beaucoup d'attention.

II. Les divertissemens du Carnaval commencerent ici le 27. il y eut fort peu de Malques, à cause du tems pluvieux qu'il faisoit alors, cependant la course de Chevaux se fit à l'ordinaire, & la Cavale du Marquis Gabrieli en emporta le prix. Le Pape a déclaré le Cardinal Corsini son Neveu, un des Cardinaux Députés de toutes les Congregations : S. S. a nommé aussi provisionnellement Mr. Cervioni Archevêque de Luque, à la Charge de Sacristain du Palais Apostolique, vacante par la mort recente de Mr. Olivieri, dont le Canoniat, qu'il avoit dans la Basilique de St. Pierre a été donné à l'un des Prélats Domestiques du St. Pere, moyenant une pension annuelle de 150. écus pour une personne qui